

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES AVEC EFFET AU 01.07.2018

16.1.006 Médailles
Pour les épreuves réunissant moins de quatre concurrents, la règle «moins un» régira l'attribution des médailles: ~~pas de médaille pour un seul concurrent~~ une médaille pour deux concurrents, deux médailles pour trois concurrents et trois médailles à partir de quatre concurrents.

La médaille d'or sera attribuée même s'il n'y a qu'un seul concurrent. La règle « moins un » ne s'applique pas aux Championnats du Monde.

Néanmoins, la règle ci-dessus ne s'applique pas lorsque les conditions suivantes sont remplies:

Epreuves sur route:

Le dernier athlète accomplit la performance standard minimum ~~(selon les tableaux de l'article 16.1.005) correspondant à la troisième place réalisée dans la classe sportive supérieure directe présente dans cette course~~ selon les pourcentages ci-dessous.

Course sur route : 96% du temps de l'avant-dernière place
Contre-la-montre : 97% du temps de l'avant-dernière place

~~Commentaire : Un athlète C2 doit accomplir le 96.54 % du temps de la 3^e place de la classe sportive supérieure directe (c'est-à-dire C3) pour obtenir une médaille d'or, d'argent ou de bronze selon le nombre d'athlète partants. Si la classe sportive C3 n'est pas représentée, la classe C4 devient la classe sportive supérieure directe, c'est-à-dire qu'il doit accomplir le 91.28 % du temps de la 3^e place de la classe sportive supérieure directe C4 pour obtenir une médaille.~~

Division C

~~C5 Hommes 100.00 %~~

~~C4 Hommes 94.55 % 100.00 %~~

~~C3 Hommes 91.28 % 94.55 % 100.00 %~~

~~C2 Hommes 94.55 % 91.28 % 96.54 % 100.00 %~~

Epreuves sur piste:

Le dernier athlète accomplit la performance standard minimum selon les pourcentages ci-dessous. Les performances standard minimum sont calculées sur la base des records du monde de sa classe sportive.

Poursuite Individuelle 96 % du record du monde
Kilomètre et 500m 97 % du record du monde

(*article introduit le 01.10.12; modifié au 01.07.18*)

Ordre de classement

16.7.007 bis L'ordre de classement dans les courses internationales de paracyclisme doit être établi selon la procédure suivante :

1. ~~Les coureurs qui ont terminé leur course avec leur position~~ L'ordre de passage à la ligne d'arrivée;

2. Les coureurs rattrapés par la tête de course ~~et qui ont dû se retirer~~;
3. Les abandons (DNF);
4. Les coureurs disqualifiés (DSQ).

Certaines classes sportives pourront être groupées entre elles au départ des épreuves de Course sur Route. Les groupes sont identifiés par la couleur des dossards (blancs ou jaunes). Si un ou plusieurs coureurs ont été doublés par la tête de leur course (de la même couleur de dossard), ceux-ci devront continuer à courir jusqu'à ce que la tête de course entame son dernier tour. La cloche sonnera pour annoncer le dernier tour à tous les coureurs de la même course.

~~Les coureurs qui ont été rattrapés par la tête de course et qui ont dû se retirer sont classés dans l'ordre inverse du moment auquel ils ont été rattrapés. Les coureurs qui ne terminent pas la course seront classés en fonction du nombre de tours effectués.~~

(article introduit au 01.02.11; 01.07.18)

16.7.014

Tous les athlètes de la première vague prendront le départ en même temps et effectueront leur portion de course comme dans n'importe quelle course en ligne ordinaire. Dès qu'un athlète complète son tour de circuit et passe devant son coéquipier, celui-ci prendra son départ pour effectuer le sien.

Il est de la responsabilité des chefs d'équipe de donner le départ à leurs coureurs lorsque le relais est passé à un autre athlète. Un commissaire supervisera la zone de relais et dans le cas d'un faux départ, une pénalité de 10 secondes ~~sera donné à l'équipe. Les chefs d'équipe sont libres de choisir quel athlète de leur équipe devra purger le temps de pénalité sur une place dédiée à cet effet et située près de la zone de relais. Si le temps d'une pénalité n'est pas purgé avant la fin de la course, l'équipe sera disqualifiée. Si le faux départ est commis par le dernier coureur lors du dernier tour, une pénalité de 10 secondes~~ sera ajoutée directement aux résultats ~~et le commissaire en informera le chef d'équipe pendant la course et l'athlète n'aura pas besoin de purger son temps de pénalité sur la place.~~

Il y a faux départ lorsqu'un athlète prend le relais de son coéquipier avant que ce dernier ne traverse la ligne de relais. Aider un coureur au départ en poussant ou en tirant son vélo à mains sera également considéré comme un faux départ. Un faux départ commis plus de 3 secondes avant que le coéquipier franchisse la ligne de relais entraînera automatiquement la disqualification de l'équipe.

(article introduit au 01.01.11; modifié au 01.01.16; 01.07.18)

16.14.006

Les bicyclettes, les tandems, les tricycles et les vélos à mains utilisés pour les épreuves sur route doivent avoir deux systèmes de freinage indépendants. Les bicyclettes et les tandems doivent avoir un frein indépendant sur chaque roue. **Les freins à disque sont autorisés pour les tandems.**

Vélo à mains: Dans le cas d'un vélo à mains, s'il y a un système de freinage pour les roues doubles, il doit agir sur les deux roues. Les systèmes de freinage doivent être dynamiques; on ne permet pas de bloquer une seule roue. Les freins à disque sont autorisés.

Tricycle: Quant aux tricycles, ils doivent avoir deux systèmes de freinage, un à l'avant et un à l'arrière. Le système de freinage sur les roues doubles doit être dynamique et agir sur les deux roues. Les freins à disque sont autorisés ~~sur les roues doubles.~~

(texte modifié aux 01.01.10; 01.10.13; 01.02.17; 01.07.18)

16.18.009 En cas de disqualification d'un athlète, ~~(y compris pour un changement de la classification)~~ l'athlète disqualifié perd ses points et sa place est prise par l'athlète suivant au classement, de sorte à ce que toutes les places soient toujours prises. Si la disqualification a lieu après la publication des résultats et du classement, les changements sont effectués dans la publication suivante. La même procédure s'applique à chaque étape d'une course par étape.

~~Pendant les compétitions, si la classe sportive d'un athlète change après la période d'observation ou après un protêt, l'athlète peut être réintroduit dans les résultats et les classements de sa nouvelle classe sportive si la course a eu lieu dans la même session, dans les mêmes conditions météorologiques et dans les mêmes distances. La réintroduction n'est possible que pour les épreuves de contre-la-montre individuelles.~~

(article introduit au 01.01.10; 01.01.16; 01.07.18)

16.18.012 Avant la compétition, si la Classe Sportive d'un athlète change après la Session d'évaluation, cet athlète sera réintroduit dans la liste de départ de sa nouvelle Classe Sportive pour autant que le quota d'équipe ne soit pas complet. Si le quota d'équipe est complet, tous les athlètes de l'équipe seront autorisés à courir dans des épreuves chronométrées individuelles, mais seuls les résultats des athlètes compris dans le quota d'équipe seront comptabilisés dans le classement. La nation doit nommer ces athlètes à la confirmation des partants.

~~Pendant la compétition, si la Classe Sportive d'un athlète change après l'évaluation ou après un protêt, l'athlète perd ses points et sa place est prise par le prochain athlète dans le classement, afin que toutes les places soient toujours occupées. Dans le cas où le changement de Classe Sportive se produit après la publication des résultats et le classement, les changements seront effectués sur la publication suivante. La même procédure sera également appliquée à chaque étape en cas de course par étapes.~~

~~L'athlète peut être réintroduit dans les résultats et le classement de sa nouvelle Classe Sportive si la course a eu lieu dans la même session, dans les mêmes conditions et sur la même distance. La réintroduction n'est possible que pour les épreuves individuelles chronométrée et si le quota d'équipe n'est pas complet.~~

~~L'athlète sera réintroduit dans la liste de départ pour la prochaine course de sa nouvelle Classe Sportive pour autant que le quota d'équipe ne soit pas complet. Si le quota d'équipe est complet, tous les athlètes de l'équipe seront autorisés à courir, mais seuls les résultats de ces athlètes dans le quota d'équipe seront comptabilisés dans le classement. La nation doit nommer ces athlètes dès que le changement de classification est publié.~~

(article introduit au 01.07.18)

16.19.004 Les points pour les épreuves par équipe seront attribués aux Nations de la façon suivante, et selon le tableau ci-dessous:

- Le classement des hommes et des femmes dans les épreuves par équipe sera établi séparément;
- Dans le cas d'une équipe mixte (hommes et femmes), chaque athlète procurera à sa Nation un tiers des points pouvant être obtenus au classement homme ou femme dans les épreuves par équipe (par ex.: une équipe mixte vainqueur d'une manche de coupe du monde constituée de deux hommes et d'une femme totaliserait 20 points au classement masculin des épreuves par équipe et 10 points au classement féminin);

- Dans le cas d'une équipe composite (plusieurs nations représentées), chaque athlète procurera à sa Nation un tiers des points pouvant être obtenus au classement par Nation dans les épreuves par équipe (par ex. : une équipe composite vainqueur d'une manche de coupe du monde constituée de deux athlètes de la Nation A et d'un athlète de Nation B totaliserait 20 points au classement de la Nation A et 10 points au classement de la Nation B);
- Une équipe peut être mixte et composite;
- ~~— Lorsqu'une Nation a plus d'une équipe enregistrée ou des représentants de sa Nation dans des équipes composites, seule la meilleure équipe, composites comprises, est prise en compte pour le classement par nation.~~

(article modifié au 01.07.18)

16.20.006

Les fédérations nationales devront confirmer leur participation au moyen du formulaire d'inscription au moins trois semaines avant la première course de la coupe du monde. Au moment de l'inscription, elles pourront ajouter jusqu'à six remplaçants à l'équipe, toutes classes confondues. Cette inscription mentionnera le nombre de personnes constituant chaque délégation, les coureurs inscrits dans chaque course ainsi que leur classe sportive, l'hébergement utilisé pendant l'épreuve, les coordonnées complètes du responsable de l'équipe et l'heure d'arrivée de chaque athlète.

Passé le délai d'inscription (3 semaines avant la coupe du monde), ~~aucune inscription tardive ne sera acceptée et aucun changement ne sera autorisé~~ les inscriptions tardives seront facturées CHF 200.- par coureur.

Les partants doivent être confirmés dans chaque classe sportive au moment de la confirmation officielle annoncé dans le programme technique de l'événement.

Un seul représentant par fédération nationale procède à la confirmation des partants pour la totalité des athlètes de la nation, qu'ils participent avec l'équipe nationale, en tant qu'individuels ou avec toute autre équipe sous recommandations de la fédération nationale.

Les changements de dernière minute parmi les athlètes inscrits ne sont permis qu'avec un certificat médical 24 heures avant le début de sa course.

(texte modifié aux 01.02.11; 01.10.11; 01.10.12; 01.10.13; 01.01.16; 01.07.18)